

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
13 JUIN 2025

Date d'affichage de
convocation
13 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **18**

Votants : **29**

2025-027

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Cinq,

Le 23 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Roberto DRAPRON, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Anne DEUDON, Etienne DERVYN, Benoît TOULLEC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Laurence RENARD à Magali DOUSSE

Emilie STELLA à Frédérique DULAC

Eliane GOLLIOT à Guérigonde HEYER

Brigitte BOUCHET à Denis VERGNIAULT

Fabienne BELLIN-WEILL à Patrick MARQUET

Salem LABRAG à Chrystèle GUILLARD

Charles RENARD à Etienne DERVYN

Nicolas LARGESSE à Slimane MOALLA

Isabelle SALOMÉ à Arnaud BOUTIER

Caroline LIGNOUX à Anne DEUDON

Stéphane BOUCHARD à Benoît TOULLEC

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

23 JUIN 2025

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf),

VU la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

VU la délibération du conseil d'administration de la Caf des Yvelines en date du 31 janvier 2022 concernant la stratégie de déploiement des CTG,

Objet :

**Convention territoriale
globale (CTG) 2025-2029
entre la Caisse
d'Allocations Familiales
des Yvelines et la Ville**

VU le projet de CTG 2025-2029 élaboré collectivement entre les services de la CAFY et de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1^{er} : AUTORISE** M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et la Ville, ci-annexée ainsi que le plan d'actions à venir,
- **Article 2 : AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **27 JUIN 2025**

Certifiée exécutoire le : **27 JUIN 2025**

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).